

## **MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 21 avril 2011**

Convoqué, le 12 avril 2011 Conseil Municipal s'est réuni, le 21 avril 2011 à 18 H 00 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés Mme Virginie PARENT a donné pouvoir à Mr Gilles ZAMMIT – Mr Michel PIZELLE a donné pouvoir à Mme Maria PONCET – Mme Georgette GROPELLIER a donné pouvoir à Mme Josiane GERMAIN – Mme Isabelle DURQUET a donné pouvoir à Mme Florence PONCET - Mr Jacques FESSLER a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD.

Etaient absents: Mme Annick DUCROZET - Mr Emmanuel CABRERA

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Christian PORTIER en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

#### **1. Bases d'imposition 2011**

Monsieur le Maire et Monsieur Gilles MARCON – 1er Adjoint délégué aux Finances présentent le tableau des bases prévisionnelles 2011 reçu en Mairie le lundi 28 mars dernier. Ils expliquent que la réforme de la fiscalité directe locale a modifié l'affectation des impôts directs locaux versés à la Commune, au Département et à la Région. Désormais :

- ✓ Le taux de la Taxe d'Habitation notifié à la Commune, est calculé en tenant compte du taux de Châtillon de 2010 auquel s'ajoute une fraction de l'ancien taux départemental (pour info : 5,05 %), le tout multiplié par le coefficient de 1,0340.
- ✓ Le taux du Foncier Non Bâti notifié est calculé en tenant compte du taux de Châtillon 2010 multiplié par le coefficient de 1,0485.
- ✓ la Taxe Professionnelle CFE est calculée en tenant compte du taux relais communal auquel s'ajoutent les taux « département et région 2009 » ainsi que le taux de cotisation de péréquation 2009, le tout multiplié par le coefficient de 0,88074. Ce taux s'élève cette année à 15,69 %.

La taxe foncière sur le Foncier Bâti ne subit aucune modification. Ils présentent le tableau indiquant l'évolution des taux.

Taux	Voté le 28.02.2011	Nouveaux taux notifiés
Taxe d'Habitation	7.73%	13.21%
Foncier Bâti	10.86%	10.86%
Foncier Non Bâti	34.76%	36.45%
Taxe Professionnelle CFE	6.07%	15.69%

Malgré cette variation, la réforme n'aura aucune incidence sur les impôts payés par les contribuables de la Commune sous réserve d'une base d'imposition constante et du maintien des taux des autres établissements à fiscalité directe.

Ils précisent enfin que le produit attendu figurant dans le tableau des bases prévisionnelles 2011, est conforme aux inscriptions prévues au budget primitif voté le 28 février 2011.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux taux d'imposition applicables sur les quatre taxes locales pour l'année 2011.

## **2. Aménagement de l'entrée SUD d'Ochiaz. Convention avec le Conseil Général de l'Ain**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Conseil Général de l'Ain, il a été nécessaire de modifier le projet d'aménagement de l'entrée SUD du village d'Ochiaz. En effet et pour permettre de respecter les normes et les contraintes en matière de construction des chaussées à grande circulation, l'axe unique de circulation du ralentisseur à l'intérieur de la chicane doit être renforcé dans sa structure. Pour compenser en partie les dépenses nouvelles, le Département de l'Ain consent à aider financièrement la Commune de Châtillon-en-Michaille en lui allouant une participation de 11 000 Euros. Une convention qui définit les modalités administratives, techniques et financières des travaux a été établie à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise la Maire ou l'Adjoint délégué à la signer au nom de la Commune.

## **3. Constitution d'un groupement de commande avec la Commune de Villes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Maire de VILLES a sollicité la Commune de Châtillon-en-Michaille pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de la consultation engagée pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour l'année scolaire 2011-2012.

Cette opportunité permettrait de réaliser une économie d'échelle par rapport au nombre de repas à servir, étant entendu que chacune des communes reste mettre de son engagement envers le prestataire choisi.

Pour des facilités administratives, il serait bon que la Commune de Châtillon-en-Michaille assure le rôle de coordonnateur dudit groupement.

Un projet de convention a été rédigé à cet effet, qui fixe les modalités de fonctionnement dudit groupement pour une période de un an ainsi que les modalités d'organisation de la consultation à engager.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer au nom de la Commune.

#### **4. Fonds Solidarité Logement 2011**

Après avoir entendu Monsieur Gilles ZAMMIT – Adjoint délégué, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au Fonds Solidarité Logement et d'allouer à ce titre pour 2011 une participation financière de 0,30 Euros par habitant, étant précisé que cette contribution est inchangée depuis 1992.

#### **5. Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents qui autorise:

- ✓ Un Adjoint Technique 2ème Classe à raison de 17 heures 30 hebdomadaire.
- ✓ Un Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe suite à l'avancement de grade d'un agent du service administratif.

Egalement, il autorise le Maire, de façon permanente, à recruter des agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou par l'apport d'agents occasionnels d'appoint en période de forte charge de travail, étant entendu que cette disposition de caractère permanent a une validité pour toute la durée du mandat.

#### **6. Règlement d'utilisation de la salle de sports**

Après avoir entendu Madame Maria PONCET – Adjointe déléguée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de la nouvelle salle de sports qui sera prochainement mise en service.

## **7. Modification du règlement des restaurants scolaires**

L'examen de cette affaire nécessitant un complément d'information, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter à la prochaine séance la modification du règlement des restaurants scolaires qui sera mis en place à partir de la rentrée 2011/2012.

## **8. Vente d'un terrain communal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente à Monsieur Gilbert BERNASCONI au prix fixé par le service France Domaine soit 0.30 Euros du m<sup>2</sup>, d'une parcelle de terrain à Châtillon cadastrée section A n°670 d'une surface de 1 229 m<sup>2</sup> située en zone agricole du Plan d'Occupation des Sols.

## **9. Vente d'un matériel communal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente à la Société HYDROMETAL de Saint-Lupicin (39170) de l'étrave GM1 SICOMETAL utilisée auparavant par le service technique communal pour le déneigement de la voirie moyennant le montant net de CINQ CENT EUROS (500 Euros). Ce matériel acheté en 1996 est actuellement en panne et fortement endommagé.

## **10. Compte rendu des délégations du Maire**

Le Conseil Municipal entendra du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✦ Le 28 février 2011 : Le contrat d'approvisionnement en gaz de ville du groupe scolaire de Vouvray-Ochiaz, par la Société GDF SUEZ, Branche Energie France domiciliée à 14921 CAEN Cedex 09, moyennant un montant d'abonnement annuel de 151,80 Euros HT

par an avec un prix unitaire de livraison de 45,90 Euros HT par MWH.

- ✚ Le 3 mars 2011 : Le remboursement de la caution de 450 Euros versée par Mademoiselle Elodie PIETTE et Monsieur Manuel CHAUVIN lors de la signature le 27 Avril 2010 du bail de location d'un logement communal sis à l'ancienne école, 694, rue de la Fontaine à Ochiaz,
- ✚ Le 14 mars 2011 : Le marché intervenu avec la SNC EIFFAGE Travaux-Publics Rhône-Alpes-Auvergne Savoie Léman pour les travaux d'aménagement de la route d'accès et les abords de la salle de sports des Etournelles pour un montant total de 104.980,15 Euros TTC.
- ✚ Le 22 mars 2011 : Les pièces suivantes :
  - l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR n°110404591075 moyennant une prime nette annuelle de 686,14 Euros HT et 747,89 Euros TTC avec effet rétroactif au 1er janvier 2011,
  - l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR n°110404591081 moyennant une prime nette annuelle de 7 204,45 Euros H.T. et de 7 778,03 Euros TTC, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011,
  - l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR n°110404591082 moyennant une prime nette annuelle de 1 963,39 Euros HT et de 2 136 Euros TTC, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011,
  - l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR n°110404591083 moyennant une prime nette annuelle de 3 525,74 Euros HT et de 3 840,03 Euros TTC, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

## **11. Questions diverses**

Le Conseil Municipal :

- ✚ Approuve à l'unanimité la modification du règlement des salles communales pour les particuliers, qui précisent que les locations seront désormais accordées à ces derniers sans pouvoir dépasser l'horaire limite de 22 H 00 le soir.
- ✚ Approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec le restaurant Mc Donald de Châtillon-en-Michaille pour la mise en œuvre des

mesures visant à réduire les nuisances résultant des dépôts sauvages de ses emballages sur la voie publique et autorise le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune.

- ✚ Prend connaissance du don effectué par la Société d'autoroutes A.T.M.B, de 4 conteneurs à détritiques qui ont été placés dans l'espace vert de l'étang du Nièvre.
- ✚ Décide de retenir l'offre de l'entreprise SAS FAMY de Châtillon-en-Michaille d'un montant de 63.088,76 Euros HT soit 75.454,16 Euros TTC et un délai de 8 semaines pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de La Charmette à Vouvray.
- ✚ Prend connaissance des suites données aux problèmes rencontrés par les gestionnaires de la Résidence Saint Joseph après la visite de sécurité du 10 février 2011.
- ✚ Décide à compter du 1er mai 2011, de fixer à CINQUANTE EUROS (50 Euros) le droit annuel de stationnement pour les titulaires d'une autorisation de stationner sur la voie publique délivrée dans le cadre de l'exploitation de voitures de taxi sur le territoire communal.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 26 avril 2011

L'Adjoint délégué,  
Gilles MARCON



Le Secrétaire de Séance,

